

COMMUNE DE MUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 16 mai 2022
Nombre de conseillers en exercice : 15

Le mardi vingt-quatre mai deux mille vingt-deux, à dix-huit heures cinquante minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de MUS, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Patrick BENEZECH, le Maire.

Présents : Madame Armelle GROSJEAN, 1^{ère} Adjointe, Monsieur Stéphane CALANDRAS, 2^{ème} Adjoint et Madame Solenne BAYLE GOUTORBE, 3^{ème} Adjointe.

Mesdames et Messieurs Frédéric AUSSEL, Yaëlle BECHARD, Philippe CABOT, Emilie GACHON CARRETTE, Christelle LIVIGNI PALOMINO, Ghislain MARCANT, Corinne ORTEGA DOREY, Philippe POUJOL, Magali RABANIT Etienne RAGOT, conseillers municipaux.

Absent excusé : Monsieur Jean-Louis BLANC.

Monsieur Jean-Louis BLANC donne procuration à Monsieur Frédéric AUSSEL.

La séance est ouverte à dix-huit heures et trente minutes. Madame Solenne BAYLE GOUTORBE est désignée secrétaire de séance.

Lecture du dernier compte rendu faite, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

036-2022 JUMELAGE AVEC UN VILLAGE AUTRICHIEN

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ghislain MARCANT afin qu'il présente le projet de jumelage avec la ville autrichienne de Schlaiten du district de Lienz dans le Tyrol.

Monsieur Ghislain MARCANT explique en quoi consisterait le jumelage entre les deux communes. Il précise que les formalités administratives pour mettre en place un jumelage sont longues.

Monsieur Ghislain MARCANT propose aujourd'hui, que le Conseil municipal donne un accord de principe pour un jumelage entre la Commune de Mus et celle de Schlaiten et lui permettre d'entamer les démarches administratives.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Ghislain MARCANT et après en avoir délibéré, décide :

- De donner un accord de principe au jumelage entre la commune de Mus et celle de Schlaiten dans le Tyrol.
- D'autoriser Monsieur Ghislain MARCANT à entamer les démarches administratives.
-

Pour copie conforme,
A Mus, le 25 mai 2022,
Le Maire,



Patrick BENEZECH